



Séparation et longue distances

Par **davidupas**, le **07/06/2011** à **23:19**

Bonjour,
Bonjour, rnvoilà je suis papa de 2 petits garçon de 1an et 2 ans et demi mais apres la naissance de mon 2 eme notre couple ne fonctionné plus " union libre " .j ai don decider d areter notre relation, Jusque la pas de probleme MAis elle a decider de partir a 350 km de la ou nous vivions avec les enfants pour rejoindre la ville ou vie sa maman mais Il y a plusieurs Hic je m explique :
D une je travail dans la restauration j ai mes week end rnDe deux je n ai pas le permis faute des temps pour le passer rntrois : comme elle est dans un trou perdu Il y a au minimum 5h de train pour y allé et autant pour revenir sans compter que si je part le samedi les cherchers il m est impossible de revenir la meme journée . Donc en faite je suis on va dire entre guillemet que dans son comportement elle a pensée a elle et Non au bien etre des enfant ,
Je tiens a preciser que de fevrier a fin juin ou je serais en vacances je les ai eu 5 jours cher moi.
cela passera au tribunal que le 22 septembre mais d ici la n ayant pas encore l avocat "" car faut finir de remplir le dossier juridique "" chose que je suis entrain de terminer. ma question est: Y a t il des solutions a ma situations car ca deviens invivable et je redoute la decision du juge le 22 septembre sur le fait que la situation restera comme cela rnVoilà Merci d avance rnCordialement David

Par **mimi493**, le **08/06/2011** à **01:04**

Déjà, il faut passer votre permis.
Ensuite, puisque la situation ne permet pas que vous alliez les chercher le WE, il fait, au choix, demandern- la résidence exclusive des enfantsrn- que ce soit elle qui amène et vienne chercher les enfants, un WE sur deux et la moitié des vacances scolaires

Par **davidupas**, le **08/06/2011** à **09:24**

alors oui passer le permis je suis d accord mais mon ex compagne a quitté le domicile en me laissant toutes les facture sur le dos alors niveau financier c est pas le top donc le permis met du temps rnMais c est surtout au sujet des enfants qui ne me voient pas et que dans un premier temps ca sera le train mais bon 5 h dans un train avec 2 enfants en bas age ca va etre difficile autant pour eux que pour moi.rnmais y a une chose que je comprends pas , c est comment on peu etre aussi egoiste , car son geste est un geste egoiste et le pire c est que rien ne l interdit ...rnDavid

Par **celia58**, le **08/06/2011** à **11:19**

Vous pouvez demander la résidence des enfants chez vous, si elle vous est accordée votre ex devra se débrouiller pour voir les enfants.rnrnDans le cas ou la résidence serait fixée chez la mère, vous aller devoir payer une pension alimentaire , et le droit de visite et d'hébergement classique ne pourra pas s'appliquer à cause de la distance. Dans ce cas vous aurez probablement vos enfants durant la totalité des vacances scolaires sauf été et Noël qui se partagent à moitié.rnrnConcernant les frais de transport demandez à ce que la mère les prenne à sa charge étant donné que c'est elle qui part (mais si vous travaillez et elle pas ça risque de ne pas être accordé..).rnrnJe crois qu'à partir de 4 ans les enfants peuvent voyager seul avec les services de la SNCF

Par **davidupas**, le **08/06/2011** à **15:36**

oui donc en resumé rnje serais uniquement le geniteur qui ne pourra pas voir ses enfants a cause d une personne qui pense d abord a elle et non aux enfants et de surcrois je devrais lui donner de l argent pour faire vivre mes enfants quelle a eloigner de moi. Je trouverais cela injuste rnJ ai oublier de dire que je travail dans une tres petite entreprise c est a dire moi et mon patron et que a mon embauche on avais des accords , donc en faite j ai que trois semaine de congés entiers part année divisé en 3 semaines et le reste etant pris les jours feriés ou des demi journée en cas de Gros service Midi " je suis cuisinier "" et que je suis deja en avance sur mes congés. rnenfin tout cela s annonce bien compliqué et j espere que d avoir des reponses ou des solutions m aidera a trouver le sommeil la nuit ...rnrndavid

Par **mimi493**, le **08/06/2011** à **17:44**

[citation]oui donc en resumérnje serais uniquement le geniteur qui ne pourra pas voir ses enfants a cause d une personne qui pense d abord a elle et non aux enfants et de surcrois je devrais lui donner de l argent pour faire vivre mes enfants quelle a eloigner de moi. Je trouverais cela injuste[/citation]rndonc en résumé, vous ne voulez pas demander la résidence exclusive des enfants.

Par **dauidupas**, le **08/06/2011** à **17:57**

biensur que je vais demander la garde des enfants rnce que je redoute c est qu avec mon travail et mes horaires cela ne statut pas en ma faveur.rnsi je suis sur ce forum c est justement pour savoir sur quoi je peux appuyer en gros pour que cela me sois favorable. rnce que je voulais dire dans mon dernier post c est que mon travail m impose certaines horaires et contrainte niveau conges et que de part ce fais si la garde et  attrubu  a la maman il sera difficile pour moi de voir mes enfants mais en aucun cas je pretent ne pas vouloir la garde :-)
rnc est juste que je me pose enormement de questions sur l avenir et que tt le monde me dit " jusuq a une avocate que j ai vue recement "" il y a de forte chance pour que les juges statut en faveur de la maman car ils estiment qu il y a un lien entre l enfant et la maman . alors ce genre de reponse ne me rassure pas trop et je pense aussi est un peu discriminatoire.rnrndavid